

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je suis d'accord de présenter rapidement une réponse au Conseil d'Etat, pour que cette prise de position du gouvernement puisse être incluse dans la discussion au Parlement en session de février. Je ne prends pas position sur le contenu actuellement, mais je pourrais me rallier à cette proposition d'urgence.

– Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 85 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 85.

Se sont abstenus:

Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 3.*

– Il sera ainsi dérogé à la procédure ordinaire sur les points suivants: le Conseil d'Etat est prié de mettre à disposition sa réponse à temps pour que la motion puisse être examinée par le Grand Conseil lors de la session de février 2009.

Mandat MA4009.08 Michel Losey/Eric Collomb/Louis Duc/Valérie Piller/Albert Bachmann/Dominique Corminbœuf/Michel Zadory/Charly Hänni/Elian Collaud/Alex Glardon
(gens du voyage)¹

Prise en considération

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. C'est très volontiers que je vous donne quelques précisions en début de cette discussion sur ce mandat concernant les gens du voyage. Le mandat que vous avez transmis au Conseil d'Etat en date du 7 mai est pour le moins très clair: entreprendre prioritairement les pourparlers avec les communes concernées et entreprendre les démarches nécessaires pour aboutir à une solution durable. C'est ce qui figure très clairement dans le mandat.

Dans les discussions, permettez-moi de reprendre deux députés qui sont intervenus. Tout d'abord M. le Député Eric Collomb, qui disait en substance: «M. le Conseiller d'Etat, avec ce mandat, nous mettons dans vos mains le bistouri qui doit vous permettre de crever un abcès qui menace de sauter. Nous osons espérer que vous en ferez bon usage, tout en invitant le Conseil d'Etat à reprendre prioritairement les négociations avec les communes de Granges-Paccot et La Tour-de-Trême.» Ensuite, M. le Député Albert Bachmann, qui est intervenu en ces mots: «Il faut appeler un chat un chat. Je demanderais au Conseil d'Etat formellement de reprendre les discussions avec les communes avant d'aller prospecter à gauche et à droite ailleurs.» Je pense qu'il est important de le rappeler.

Vous admettez avec moi que c'est un dossier à la fois simple et compliqué. Compliqué, car toutes les personnes, communes, associations que j'ai eues l'occasion de rencontrer pendant l'été, à différentes reprises, m'ont toutes félicité pour le travail réalisé dans ce domaine et m'ont toutes dit que j'avais raison ou que le Conseil d'Etat avait raison de régler une fois pour toutes cette problématique. En revanche, elles m'ont aussi toutes dit: «C'est bien de le réaliser, mais surtout pas chez nous, plutôt ailleurs.» C'est également un dossier simple – je viens de vous citer les déclarations respectivement le mandat – pour la simple et bonne raison que j'ai repris le travail de la Commission des gens du voyage pour dire clairement que ce sera Granges-Paccot dans un premier temps, et pour la deuxième place ce sera la Tour-de-Trême. Ce sont les conclusions de la Commission des gens du voyage.

Il est vrai que j'ai examiné d'autres emplacements sur la commune de Bulle. Inutile de vous dire que je n'ai reçu aucun écho favorable. J'ai même examiné avec le syndic de Bulle d'autres emplacements sur le territoire de Bulle, respectivement de la Tour-de-Trême. Bien sûr, aucune proposition n'a fait mouche. J'ajoute aussi que partout où j'ai eu des discussions, les discussions ont été vraiment franches et loyales.

J'ai reçu deux propositions de M. le Député Christian Bussard ici présent, deux propositions qui concernent

¹ Déposé et développé le 7 mai 2008, BGC p. 805; réponse du Conseil d'Etat le 14 octobre 2008, BGC p. 2286.

la commune de Sâles. Permettez-moi tout de même de remercier le député. Je n'ai pas reçu beaucoup de propositions, j'en ai d'autres aussi, mais pas beaucoup de propositions concrètes où un député s'est engagé pour essayer de trouver une solution à ce problème. Ces deux propositions sur la commune de Sâles sont tout d'abord sur la route depuis les croisées de Sâles en direction du Crêt, et l'autre sur un terrain contigu à l'aire de repos qui s'appelle «la Joux des Ponts». Je précise que le propriétaire accepte cette aire pour les gens du voyage à la condition sine qua non que l'entrée et la sortie se fassent par l'aire de repos de l'autoroute. Je précise aussi que la commune de Sâles est d'accord d'entrer en matière pour cet emplacement, aussi à la condition sine qua non que l'entrée et la sortie se fassent par l'aire de repos autoroutière. Pour cela, nous aurons un rendez-vous avec l'Office fédéral des routes. Ce sera extrêmement difficile, mais nous avons envie de nous battre vraiment jusqu'au bout pour trouver une solution à ce problème avec l'Office fédéral des routes, parce qu'il ne s'agit bien entendu pas d'un problème fribourgeois, mais d'un problème suisse. Je ne peux pas vous promettre que l'on va réussir, mais en tout état de cause, j'irai jusqu'à M. le Conseiller fédéral, M. Moritz Leuenberger, pour essayer de trouver une solution à ce problème.

Avec ces propositions, par conséquent, le Conseil d'Etat vous propose cette proposition qui a reçu l'aval, aussi de la commune de Sâles, pour la variante contiguë à l'aire autoroutière. Cependant, nous avons bien sûr dans la réponse au mandat, la proposition de la Commission des gens du voyage au cas où nous n'aboutirions pas avec cette variante de Sâles, je pense qu'il était logique de reprendre ce travail de la commission.

Nous avons aussi des discussions avec les Vaudois concernant l'aménagement de Payerne. Il y a une entrée en matière pour cela, je vous donnerai par la suite la position des Vaudois concernant cet objet, position qui est très claire.

Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités, qui sont très claires dans ce domaine. J'ai eu une discussion hier encore avec plusieurs députés de différents groupes, qui vont proposer des modifications sur les conclusions du mandat. Je suis bien sûr à l'écoute de ces propositions. Je vais écouter les arguments et je vous donnerai ma position par la suite. Je vous donnerai aussi la position de la Police cantonale dans cette affaire, puisque nous avons consulté la Police cantonale. Nous avons aussi consulté un spécialiste des gens du voyage, le capitaine Mollien, qui a réglé le problème dans le canton de Vaud. J'ai seulement une question à l'intention des députés qui ont déposé ces modifications: où se trouve la partie orientale du canton – cela m'aidera dans ma prospection – se situe-t-elle à Granges-Paccot ou ailleurs?

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). En tant que co-auteur du mandat, je relève tout d'abord que le Conseil d'Etat n'a pas ménagé ses efforts pour faire avancer les choses. C'est très heureux. Il est vrai que la solution n'est pas facile à trouver. Il faut une fois pour toutes arrêter de se renvoyer la balle entre les communes, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Nous avons décidé lors de

la session de mai de cette année l'urgence du mandat à cause des passages de plus en plus répétés et sauvages des gens du voyage qui s'implantent n'importe où, à n'importe quel endroit, sans autorisation ni demande préalables. Le Conseil d'Etat a compris le sérieux du problème et a aussi compris que la population fribourgeoise est au bord de la crise face à cette situation chaotique. L'ébauche de solution proposée déjà dans le mandat montre que des pistes concrètes sont possibles pour que le gouvernement fribourgeois puisse concrétiser une fois pour toutes ces aires d'accueil. Il faut que le Grand Conseil accepte massivement le mandat qui est devant nous avec certaines modifications qui sont sur l'écran, modifications par rapport auxquelles le Conseil d'Etat devra continuer à travailler. Ces adaptations des différents points du mandat ont été discutées avec les fractions politiques respectives, dans un certain désordre, je le reconnais et je l'accepte. Mais ce qui compte finalement est de trouver un consensus qui semble se dessiner pour disposer d'une solution qui soit acceptable par la majorité d'entre nous. En effet, les propositions soumises sous les points 4.1 et suivants du mandat doivent être reformulées pour répondre d'une part à l'évolution du dossier, notamment concernant le point 4.1 où tout le monde reconnaît que l'endroit est idéal. C'est un terrain contigu à l'aire de repos de l'A12 dans le secteur de la Joux des Ponts. Pour que cet endroit puisse se concrétiser, il faut encore l'accord de l'Office fédéral des routes nationales concernant l'accès à cette surface par l'aire de repos. Cette négociation sera dure, mais elle n'est pas impossible pour autant que nous, députés, insistons sur l'absolue nécessité de réaliser une aire d'accueil à cet endroit.

Concernant le point 4.2 du mandat, comme vous le voyez aussi à l'écran, l'idée serait de reformuler assez fondamentalement ce point, en insistant sur le fait que le gouvernement doit poursuivre ses recherches pour trouver également une aire d'accueil dans la partie orientale du canton. On ne peut pas seulement se contenter de réaliser une aire d'accueil dans le sud du canton, dans l'axe de l'A12. Pour préciser ce qu'est la partie orientale du canton, c'est l'axe A12 depuis Bulle direction Berne. Il y a de la marge, mais il y a au moins déjà une définition.

Pour ce qui est du point 4.3, il n'est contesté par personne. Par contre, il est indispensable et urgent de pouvoir réaménager la place d'arrêt sur le territoire de la commune de Payerne, qui devra être par la suite exploitée conjointement par les cantons de Fribourg et de Vaud. La problématique est d'importance cantonale d'où la nécessité du Grand Conseil de définir clairement un mandat au Conseil d'Etat. En tant que députés, nous devons nous prononcer sur la prochaine étape dans ce plénum. Il s'agira de discuter d'un décret complet relatif à la concrétisation de toutes ces aires d'accueil. Ce que je vous demande, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, c'est d'accepter massivement ce mandat modifié, comme il est présenté à l'écran, pour donner cette décision précise, pour que M. Godel puisse continuer le travail qu'il a déjà entrepris depuis l'été et pour qu'il ait toujours l'énergie et la conviction qu'il a eue jusqu'à aujourd'hui pour finaliser ces aires d'accueil pour les gitans.

Bussard Christian (*PDC/CVP, GR*). Bien que les objectifs fixés dans le cadre du mandat urgent ne soient pas encore atteints, à la réponse du Conseil d'Etat, le groupe démocrate-chrétien relève toutefois qu'un pas important a été franchi aujourd'hui. Deux sites sur trois ont de grandes chances d'aboutir, et le troisième doit être affirmé dans la volonté politique de réaliser des places dans des régions telles que définies par la Commission des gens du voyage. C'est une question de solidarité cantonale, encore une me direz-vous, mais ô combien importante pour la paix des ménages et l'unité du canton. En résumant le mandat, en rappelant la procédure et l'historique de la situation, le Conseil d'Etat met bien en évidence la problématique engendrée par l'obligation d'aménager des places d'accueil. Par le mandat urgent, nous, députés de cette noble assemblée, avons imposé au Conseil d'Etat de réaliser des places, et nous, les mêmes députés, avons soutenu et serons prêts à soutenir des pétitions pour ne pas les réaliser dans les secteurs proposés par le même Conseil d'Etat. Aujourd'hui, nous devons être conséquents avec nous-mêmes et assumer nos responsabilités politiques envers nos élus, même si cela n'est pas très populaire.

L'accueil des gens du voyage nous concerne toutes et tous, et si nous pouvons aménager des places qui sont sécurisées, aussi bien pour les gens de passage que pour les riverains, des places qui seront aménagées avec des commodités sobres et pratiques, des places près des grands axes routiers, éloignées des habitations mais à proximité d'un centre d'intervention de la police, alors la grande majorité de ces familles en transhumance, qui vont utiliser ces places, sauront apprécier à sa juste valeur l'accueil que nous leur aurons réservé. Avec le concours de l'ancien capitaine de la Gendarmerie vaudoise Arnold Mollien, plus communément appelé «capitaine gitan» de par ses fonctions à l'époque de médiateur, j'ai eu l'occasion de discuter avec un patriarche d'une famille stationnée sur le site aménagé de Rennaz. Un patriarche qui réunissait autour de lui pour la circonstance, une bonne dizaine d'adultes endimanchés et fort bien polis. Au-delà des clichés, car ils existent – «beaux parleurs, un brin voyous et un peu fous» comme le chante Daniel Guichard – il n'en demeure pas moins que ces gens sont des êtres humains, comme nous tous, avec leurs défauts, leurs qualités, mais aussi leurs craintes. Leurs craintes d'être agressés, lorsque les adultes sont partis faire leur commerce et que les femmes et enfants demeurent au camp. C'est pourquoi, ils souhaitent être près des axes routiers, pas trop à l'écart, le trafic ne les dérange pas, bien au contraire. Ces gens-là, s'ils sont accueillis correctement, se comportent correctement. S'ils sont accueillis à coups de fusil, par des insultes et x mille mauvaises actions, ils ont des réactions tout aussi dures et venant du Sud, leur sang monte vite en température, avec tous les débordements que cela entraîne, par des combats d'arrière-garde envenimés souvent par des discussions de bistrot.

Depuis la création des aires de Rennaz et de Martigny, les problèmes dans le Bas-Valais, le Chablais et la Riviera vaudoise ont quasiment disparu et les polices vaudoise et valaisanne ont au moins chacune un endroit pour diriger des convois lorsqu'ils sont annoncés

ou lorsqu'ils sont signalés. Cela serait aussi valable pour la police fribourgeoise et ce n'est pas le commandant Schuwey qui me contredira, lui qui, en collaboration avec les préfectures, doit gérer des situations qui deviennent insupportables aujourd'hui. Il y aura des débordements. Il y aura une fois ou l'autre de la casse, cela sera inévitable et on devra faire avec. Par contre, s'il y a des débordements, s'il y a des actes de malveillance qui seraient portés au crédit des résidents de ces aires d'accueil, la police aura tout le loisir d'intervenir sur les lieux en deux ou trois minutes au maximum, quand les caravanes sont confinées à l'intérieur de ces aires d'accueil et avec elles, leurs familles. Faisons aujourd'hui ce premier pas en acceptant les propositions du Conseil d'Etat amendées ce jour par les chefs de groupe, apportant la preuve tangible aux familles des gens du voyage de notre volonté de bien les accueillir. Ce sera plus facile ensuite d'obtenir quelque chose en retour de leur part, plus facile pour notre police et pour les préfectures, lorsqu'elles devront imposer des déplacements et d'éventuelles remises à l'ordre. Noël est proche, je vous remercie de votre attention.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Jusqu'à hier matin 8 h 30, le groupe socialiste pensait refuser ce mandat tel que rédigé dans sa version initiale, puisqu'il avait l'impression que le Conseil d'Etat refusait de choisir un site en proposant des alternatives au Grand Conseil. Malgré le fait que M. le Commissaire du gouvernement s'en est défendu, le mandat tel que présenté aurait eu cet effet de manière obligatoire, car le Conseil d'Etat aurait ainsi pu choisir et passer d'une alternative à l'autre en disant qu'il suivait le mandat du Grand Conseil strictement et que l'une ou l'autre de ces possibilités devenait impossible, alors que le Grand Conseil ne connaît même pas la teneur de tous les dossiers.

Hier à 8 h 30, un accord est intervenu dans le sens d'une modification du mandat dans sa teneur tel que présenté sur vos pupitres ce matin et avec cette modification, le groupe socialiste estime que le Conseil d'Etat procède enfin à des choix clairs. Si ces choix n'aboutissent pas, le Conseil d'Etat pourra revenir devant le Grand Conseil avec d'autres emplacements tout aussi clairs.

Le crédit qui sera demandé devra lui aussi être global et comprendre le coût de toutes les aires à aménager – simultanément et non pas l'une après l'autre, ceci par souci d'égalité entre les divers districts. Le groupe socialiste acceptera dès lors à l'unanimité ce mandat avec le léger lifting intervenu hier matin. En effet, seuls les meilleurs endroits répondant à tous les critères doivent être retenus sur la base de l'examen des dossiers et non pas une suite d'endroits, alternatives possibles.

Maintenant, ceci dit, le mandat qui a été donné au Conseil d'Etat a été modifié. Si le Grand Conseil donne un mandat, il a aussi la possibilité de le modifier d'entente entre tous les groupes politiques présents dans cette salle, tous les mandataires concernés et d'entente également avec le Conseil d'Etat, ce qui est le cas aujourd'hui. Ceci contribuera à faire avancer deux points. D'une part la jurisprudence relative à la jeune carrière de ce nouvel instrument parlementaire, qui supportera très bien ce léger toilettage, et d'autre

part à nous faire comprendre, pour autant que cela soit possible, la définition de la partie orientale du canton telle que nous l'a décrite notre collègue Losey. Pour toutes ces raisons, je vous informe que le groupe socialiste soutiendra ce mandat et vous invite à en faire de même.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). La problématique de l'accueil des gens du voyage serait-elle en passe de trouver son épilogue, du moins partiellement? A l'origine d'un postulat sur cette problématique, je constate que depuis bientôt dix ans tout a été dit sur ce sujet dans cet hémicycle, mais aucune solution esquissée n'a jusqu'ici abouti. Il est vrai que politiquement le sujet n'est pas très porteur et l'on se refille volontiers la patate chaude. On voudrait toujours que la place soit chez les autres. M. le Conseiller d'Etat Godel n'a, semble-t-il, pas eu peur de l'empoigner et de chercher des solutions pour faire avancer ce dossier. J'admire en cela son courage car il lui en faudra encore une bonne dose pour arriver au but recherché. Bien que l'emplacement prévu sur la commune de Sâles réponde aux critères retenus et que des engagements aient été pris avec le propriétaire, le chemin des négociations est encore long. Il se heurtera d'abord à l'écueil majeur qu'est l'étape de la modification du plan d'affectation. Cela présage déjà d'une longue procédure.

Je crains que la capacité d'accueil de la Joux des Ponts ne suffisse pas à répondre à la demande. Par conséquent, on compte sur l'Etat et les forces de sécurité pour diriger l'affluence supplémentaire vers d'autres places provisoires. Offrir des places d'accueil nécessite d'avoir des conditions-cadre pour régler leur utilisation. Ce volet doit impérativement faire partie de l'étude liée à cette problématique.

Quant à la deuxième proposition, qui consiste à poursuivre parallèlement les recherches d'un emplacement dans la partie centre – que dis-je: orientale – je soutiens, tout comme M. Losey, qu'elle soit conduite sur l'entier de l'axe de la A12.

La troisième proposition, qui consiste à négocier avec le canton de Vaud semble suivre son cours et on ne peut que saluer cette initiative de collaboration inter-cantonale.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutiendra dans sa majorité les trois propositions amendées du Conseil d'Etat. Nous serons attentifs au fait que le décret comporte des solutions définitives et globales à l'ensemble de cette problématique. Je poserais encore une question à M. le Commissaire avant de conclure. Est-ce qu'il existe des bases légales qui obligent notre canton aujourd'hui à créer des places d'accueil?

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Les gens du voyage: thème récurrent s'il en faut depuis des décennies sans qu'il y ait eu à ma connaissance de volonté politique d'en découdre une fois pour toutes en proposant une solution pouvant être acceptée par une large majorité de la population! Dans ce sens, je salue aussi, comme vient de le dire notre collègue M^{me} Badoud, le courage politique et l'abnégation du Conseil d'Etat et du commissaire du gouvernement de donner une suite dans les délais fixés au mandat accepté par ce parle-

ment le 8 mai dernier. Suite aux différentes séances avec M. le Commissaire du gouvernement, vos explications données ce matin, ainsi qu'à l'affinage du contenu du mandat, une majorité très forte de notre groupe se déclare favorable à son acceptation. Il n'en demeure pas moins qu'à l'avenir la police cantonale devra intervenir fermement, en interdisant toute possibilité aux gens du voyage de s'installer de manière sauvage dans des endroits autres que ceux qui leur seront réservés. Les gens du voyage c'est un peu comme à l'époque: on voulait la gare, mais pas les rails. Dès lors, je fais la proposition que l'on applique la théorie d'un grand mathématicien à savoir celle des quatre cercles.

Le premier: que les communes acceptantes soient favorisées d'une façon intelligente, financièrement parlant.

Le deuxième que les communes avoisinantes dans un rayon à définir ne soient ni favorisées ni pénalisées financièrement.

Le troisième ferait en sorte que toutes celles qui, pour une raison ou pour une autre, ne veulent pas les gens du voyage, participent financièrement au pot destiné à celles du premier cercle.

Le quatrième que la Confédération, si je ne m'abuse signataire de la convention, se mouille aussi financièrement ou tout au moins qu'elle donne l'autorisation d'entrée et de sortie sur l'autoroute à l'endroit projeté. En ce qui me concerne, les gens du voyage, leur façon de vivre, de se défendre, de survivre m'ont toujours fasciné. On peut les aimer, les détester ou un peu les deux à la fois, toujours est-il que j'ai beaucoup apprécié et fredonné dans ma jeunesse – apparemment je ne suis pas le seul – la chanson de Daniel Guichard qui s'intitulait «le gitan», dont les paroles à elles seules résument à merveille leur vie de tous les jours.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Le sujet qui nous interpelle depuis des années est un sujet, je ne dirais pas aujourd'hui à la veille de cet hiver d'une grande actualité, mais qui mérite une fois pour toutes d'être traité avec une certaine priorité. Le transit des gens du voyage sur notre territoire et leurs aires de repos diverses situées sur des propriétés privées ou publiques génèrent depuis quelque temps des tensions et des ras-le-bol que je peux aisément comprendre. Sans vouloir entrer dans la polémique, qu'il me soit permis de simplement relater ce que j'ai pu observer et faire rapport lors de leur passage à la mi-été dans la Broye, suite à un mandat que m'avait confié le préfet de la Broye suite aux appels incessants d'agriculteurs confrontés à ces installations sauvages sur leurs terrains ou loués auprès de l'Etat. Des bennes de déchets, des tas de sacs poubelle abandonnés pendant des mois un peu partout, des cultures dont nous avons constaté l'impossible utilisation et autorisé la destruction, ceci avec les organes de Grangeneuve. Ne nous étonnons pas que le voisinage confronté à ce non-respect de leur environnement direct monte aux barricades!

Il y a aussi le côté humain de ces migrations. Ce sont des gens comme vous et moi et nous ne pouvons pas les confiner dans des endroits ressemblant à Guantanamo. J'aurais donc quelques considérations qui me paraissent urgentes. La situation telle qu'elle se pré-

sente aujourd'hui ne peut perdurer. Il faut mettre la vitesse grand V pour une fois pour toutes régler ce problème, qui devient de plus en plus lancinant. Ces caravanes de passage ont des chefs de groupe. Ces diverses ethnies qui s'installent le temps de quelques jours ou semaines sur notre territoire doivent absolument se soumettre à une certaine discipline et surtout respecter les endroits où ils s'installent et ceci il faut le dire. Avant de mettre à disposition des places bien définies et équipées ad hoc pour leur accueil, il faut que ces gens se conforment aux lois en vigueur dans notre pays, qu'ils respectent en tout premier lieu notre environnement et ainsi, la proximité avec les gens du voyage aura évacué une grande partie des tensions qui sont aujourd'hui d'actualité.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). En préambule, comme syndic de Vaulruz, je ne chanterai pas avec vous, M. Rossier. Tout d'abord, je précise que je m'exprime à titre personnel sur ce sujet. Tout le monde ici aimerait trouver une solution à cette problématique délicate, mais pour autant que l'on ne parle pas de son fief ou de sa région. Vous comprendrez donc que c'est avec un enthousiasme plus que modéré que j'entends parler de ces hôtes éventuels qui pourraient venir transformer le voisinage d'une aire de repos en zone d'activité et ceci aux portes de ma commune, sur le territoire de la commune de Sâles, avec qui d'ailleurs nous entretenons d'excellentes relations de voisinage. Il est bien clair qu'il n'est pas souhaitable de prévoir ces emplacements dans des zones construites et j'ai été déçu par certaines tribunes libres l'été dernier où l'on pouvait dire: il n'y a qu'à les mettre à Vaulruz; il y a la police, une sortie d'autoroute et encore les cantonniers pour nettoyer. Chers collègues, bien sûr, à cet emplacement de Sâles, en limite avec Vaulruz et la Verrerie, la densité de population est moins élevée qu'à Riaz, Granges-Paccot ou Bulle, mais les gens qui y vivent ont autant de valeur que dans les grandes localités que je viens de citer. Bien que située sur le territoire de Sâles, l'aire projetée à la Joux des Ponts est proche de Semsales, la Verrerie et Vaulruz, et de ce fait, les conseillers communaux de ces communes regrettent de ne pas avoir été associés à l'information comme cela a été fait à Sâles. Je sais, M. le Conseiller d'Etat, que votre tâche n'est pas facile, mais vous avez un avantage sur moi, c'est que vous habitez plus loin que moi de l'endroit projeté. Je sais que je n'ai pas beaucoup de chance, mais à titre personnel et par solidarité avec les habitants de ma région, je refuserai ce mandat.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). L'histoire des gens du voyage dans notre pays est une histoire qui a été marquée par de nombreuses étapes et de nombreux événements. Permettez-moi simplement, en tant qu'ancien collaborateur de Pro Juventute, de faire une petite remarque. Entre 1923 et 1975, il y a eu en Suisse ce que l'on a appelé «Œuvre des enfants de la grand-route», où les autorités tutélaires, avec Pro Juventute, par jugements posés ou déposés à l'encontre des gens du voyage ont pris des mesures draconiennes, notamment pour placer des enfants de ces familles. Je ne juge-

rai pas l'histoire, cela faisait partie d'une volonté à l'époque et je crois que nous devons en tenir compte. Par contre, la conséquence est importante et les idées que nous pouvons ressortir de ce triste événement sont fondamentales. La conséquence est importante dans le sens où il a fallu, comme dans d'autres domaines, que la société dont nous sommes partie prenante dépose des excuses par rapport à ces personnes pour ne les avoir pas considérées comme des personnes ou des citoyens à part entière.

La deuxième chose est que, pour trouver des solutions, il a fallu faire une démarche ou un changement de paradigme, c'est-à-dire ne plus faire quelque chose *pour* les gens du voyage, mais de faire quelque chose *avec* les gens du voyage. J'ai eu l'occasion et je pense que c'était un honneur, en 2002 lors de l'expo nationale, de participer à une émission sur le bateau qui sillonnait les lacs et une émission uniquement avec les gens du voyage. J'y avais été invité en tant que délégué de Pro Juventute et je vous dirais franchement que je n'étais pas très tranquille de participer à cette émission en appréhendant les critiques que je devrais assumer. Je crois que c'est au moment où nous avons ouvert le dialogue et la compréhension mutuelle que nous avons commencé à trouver des solutions.

Revenons au concret d'aujourd'hui, par rapport au mandat qui nous est proposé, la position du Conseil d'Etat, je ne pourrais formuler qu'une seule proposition, c'est de dire: nous devons trouver des solutions *pour* les gens du voyage, nous devons également trouver des solutions *avec* les gens du voyage. Une grande partie de ce que nous craignons, et à juste titre, c'est-à-dire des déprédations sur les aires, des comportements que nous ne pouvons pas accepter et que nous ne devons pas accepter, pourront être évités si ce sont les gens du voyage eux-mêmes qui assument une responsabilité d'ordre et de discipline. Il y a donc un certain nombre de règles à prévoir avec eux, telles que par exemple l'annonce d'arrivée sur le canton et un contact lors de l'installation sur une aire de manière à éviter ces problématiques.

En ce qui concerne la modification du mandat, mon collègue Mauron a parlé de la position des chefs de groupe. Il est vrai que nous faisons une légère entorse aux procédures habituelles sur la loi du Grand Conseil en proposant une modification du mandat. Je crois qu'en tout cas le groupe Alliance centre gauche va suivre cette proposition. Nous en tirerons les conclusions en termes de procédure en voyant s'il y a lieu de faire un petit lifting à notre loi, ce qui ne lui ferait peut-être pas de mal dans ce domaine. C'est dans ce sens que je vous propose d'accepter ce mandat modifié.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). L'objectif numéro 1 du Conseil d'Etat, et je m'en réjouis, est de poursuivre les négociations en vue de la réalisation d'une aire d'accueil à Sâles. L'emplacement de Sâles me semble tout à fait approprié, compte tenu du fait que l'aire d'accueil serait attenante à l'autoroute et que le nombre de voisins serait très limité. La condition d'un nombre de voisins limités à l'aire d'accueil est à mon sens essentielle si nous voulons mener à bien un tel projet dans le canton. Or, cette condition n'est pas remplie dans le cas de Granges-Paccot ou plus géné-

ralement dans le cas de l'agglomération fribourgeoise. En effet, une aire d'accueil à proximité des commerces et des habitations peut générer plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Mise à part les revendications des gens du voyage, il faut aussi mettre dans la balance le souhait des habitants et des commerçants à vivre et travailler sereinement. Par conséquent, il faut à mon sens définitivement bannir l'idée d'une place d'accueil dans l'agglomération fribourgeoise. Nous avons voté à une très large majorité ce mandat urgent et chacun d'entre nous est conscient que nous devons trouver une solution, tant bien même il n'existe aucune obligation légale de mettre à disposition des gens du voyage un emplacement. Le but de ce mandat est aussi de régler le problème et de ne pas en créer de nouveaux avec un emplacement qui porterait gravement préjudice au voisinage et à l'économie locale. En outre, une solution est d'autant plus nécessaire que nous devons sans doute faire face à un afflux important de Roms en cas d'acceptation de l'extension de la libre circulation des personnes à la Bulgarie et à la Roumanie. En définitive, je peux souscrire à ce mandat tel que nouvellement rédigé, sous réserve de deux conditions. Premièrement la poursuite des négociations avec Sâles et le canton de Vaud sont prioritaires pour le Conseil d'Etat, et deuxièmement dès qu'une première aire d'accueil sera mise en service, les communes devront pouvoir compter sur la force publique cantonale pour faire respecter l'utilisation de cette place d'accueil et faire évacuer le cas échéant tout nouveau campement sauvage.

Grandjean Denis (*PDC/CVP, VE*). Concernant les aires de stationnement projetées en Gruyère, je voudrais dire que je les connais bien, car elles se trouvent à la limite de la Veveyse et de ma commune. Je suis très satisfait d'entendre que le premier emplacement situé entre Sâles et Le Crêt a été abandonné. Construire une aire dans un site naturel comme celui-là serait vraiment une atteinte grave à notre nature. Merci de l'avoir abandonné.

Pour ce qui est de l'arrêt le long de l'autoroute vers l'arrêt de la Joux des Ponts. Ma première question au commissaire du gouvernement: pourquoi ne pas louer directement l'arrêt au lieu d'investir dans une place située juste à côté avec l'entrée sur l'arrêt, car c'est rendre de toute façon cet arrêt inutilisable durant les six à sept mois d'utilisation des gens du voyage. En effet, la proximité entre les gitans et les automobilistes amènerait obligatoirement des conflits. J'ai également une très grosse réserve quant à cette aire du point de vue de la sécurité. Les gens du voyage sont un peuple solidaire avec des enfants qui jouent et qui sont espiègles. Ils ont des animaux en semi-liberté. Vouloir créer une aire avec une entrée directe sur l'autoroute est très dangereux pour ces familles. Il ne sera pas possible d'ériger d'immenses barricades avec un portail fermé et de transformer cet endroit en une prison, car ces personnes refuseraient de l'utiliser. Ils peuvent également avoir des urgences et doivent pouvoir circuler librement. L'utilisation d'une telle place ne peut être qu'une situation de secours pour quelques jours et non un emplacement définitif.

De plus, vous avez pu le voir dans les journaux, une pétition signée par 550 personnes a été déposée chez notre conseiller d'Etat Georges Godel. Avec peu de publicité, elle a été réunie en quelques jours. C'est tout à fait compréhensible, car en mettant les gitans toujours dans le même endroit, nous allons créer une perte de tranquillité pour les habitants des villages jouxtant cette place, avec des visites fréquentes des vendeurs de tapis et des aiguisers.

Dans notre région, il y a également la crainte que seule cette aire soit ouverte pour le canton et que la deuxième aire ne voie jamais le jour, provoquant encore plus de présence à cet endroit. D'ailleurs, dans la proposition 4.2 qui nous a été donnée ce matin, on ne parle que de recherches dans la partie orientale sans fixer de délai. Des recherches qui peuvent durer un certain moment voire un moment certain. Il y a également le fait qu'elle soit située vers des prairies herbagères avec tous les déchets que cela va engendrer (lames de rasoir, verre cassé, plastique et excréments).

Il y a également le problème qu'en cas d'acceptation de cette place il faudra éclaircir le dédommagement aux cinq communes voisines que sont Vuisternens-devant-Romont, Semsales, La Verrerie, Vulruz et Sâles. A Corpataux, dans la Sarine, la somme de 2 millions avait été demandée pour une commune et le Conseil d'Etat dans sa réponse se dit favorable à une indemnité. Afin de compenser cette perte de sécurité pour les habitants, l'Etat ne devrait pas donner de l'argent, mais compenser en donnant de la sécurité. Pour ce faire, le Conseil d'Etat pourrait prendre en route cantonale des tracés communaux à importante fréquentation. Je cite un exemple. Sur la commune de La Verrerie, il y a une route entre Grattavache et Le Crêt où passent dix bus scolaires par jour et de nombreuses voitures en transit. Cette route devrait devenir cantonale, ce qui améliorerait la sécurité dans notre région située à 900 m d'altitude et où les communes ont des moyens beaucoup moins importants que l'Etat pour le déneigement et le salage. Ce serait une compensation sécuritaire qui durerait également dans le temps. Pour ma part, afin d'obtenir une amélioration de la situation actuelle, souvent conflictuelle, et non pour une dégradation, après avoir parlé avec de nombreuses personnes qui sont dans le terrain et qui ont été confrontées aux gens du voyage, je serais favorable à ce que l'Etat dédommage les propriétaires laissant leurs terrains à disposition des gens du voyage, mais cela sans créer d'aires de stationnement. Une somme de 300 à 500 francs par jour serait donnée pour la perte subie au propriétaire. De ce fait, il y aurait une solidarité financière cantonale et dans les faits, car il n'y aurait pas un ou deux endroits dans le canton qui subiraient continuellement ces présences. De plus, n'ayant pas de place officielle, vous inciteriez moins les gens du voyage à venir s'implanter dans notre canton. C'est bien connu, l'offre crée l'utilisation. Pour ma part, je refuserai ce mandat et vous demanderai d'en faire de même.

Piller Valérie (*PS/SP, BR*). En qualité de mandataire, j'ai pris connaissance du mandat sur les gens du voyage avec un très grand intérêt. Dans un premier temps, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat pour le travail accompli dans le traitement de ce dossier. Je suis

consciente que vous avez pris de nombreux contacts et effectué de nombreuses visites afin de nous faire part des propositions ce jour. Mais voilà, un nouvel épisode s'annonce dans ce dossier qui semble sans fin. Après avoir entendu parler de Granges-Paccot, de La Tour-de-Trême, de Corpataux-Magnedens, nous pensions que l'un de ces prétendants au premier rôle serait nommé. Il n'en est rien. Sâles est maintenant sur les rangs afin d'obtenir ce rôle tant convoité. A quand la fin de ce casting à haut suspense. Le mandat demandait clairement au Conseil d'Etat de s'engager à créer deux aires d'accueil et de reprendre les pourparlers avec les communes proposées dans le rapport de juin 2005. Une solution pour l'accueil des gens du voyage était vivement souhaitée afin d'éviter que des stationnements sauvages continuent de se produire sur le territoire cantonal. En effet, la création d'aires d'accueil permettra de canaliser les gens du voyage vers des endroits précis. D'après le mandat qui nous est soumis, le challenge annoncé semble être atteint, enfin presque. Nous y croirons une fois une mise à l'enquête effectuée. La solution de Sâles nous semble adéquate avec son accès direct depuis l'autoroute si la Confédération tient à donner son accord. Par contre, la deuxième solution de Sâles, proche de la forêt, doit être abandonnée. La mise en fonction de cette place doit se faire dans les meilleurs délais. Le point 4.3 du présent mandat sera soutenu par notre groupe. Il est impératif que l'accueil le long de l'A1 soit renforcé. En effet, ces dernières années, la Broye a connu de nombreuses haltes de gens du voyage. En collaborant avec le canton de Vaud comme nous en avons l'habitude, nous pourrions aménager et exploiter assez rapidement l'aire d'accueil située à Payerne. Je vous prie de soutenir ce mandat.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le Conseil d'Etat cherche une solution de manière à améliorer la situation actuelle concernant la problématique des gens du voyage. Je ne peux qu'espérer que cette solution soit trouvée. Par contre, nous devons être prudents et ne pas créer de nouveaux problèmes en supprimant d'autres. La place d'accueil ne doit pas être située proche des zones d'habitat et doit être suffisamment éloignée des commerces. En effet, nous pouvons être certains que la proximité des gens du voyage pose de très forts désagréments, principalement lorsque des familles entières sont présentes. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat précise sa stratégie en cas d'acceptation du mandat. Il va poursuivre les négociations en vue de réaliser la place d'accueil à Sâles. Si ceci échoue, il va poursuivre les négociations dans le but de créer une place à Granges-Paccot et à Bulle, et créer une place conjointe avec le canton de Vaud. Je ne suis pas certain que les modifications apportées modifient ce point de vue. On peut constater que si la place d'accueil de Sâles ne pouvait être réalisée, le Conseil d'Etat persiste à vouloir construire une place proche des commerces et de l'habitat, ce que vous approuvez en acceptant ce mandat. Je tiens à relever que deux places d'accueil sont suffisantes, une pour chaque autoroute. La région concernée se trouvera bien seule à vouloir refuser le décret lors de la concrétisation du projet, ceci pour autant qu'un décret soit présenté.

La solution qui devrait être acceptée devrait forcément être meilleure que la situation actuelle, ce qui ne sera pas forcément le cas après l'acceptation de ce mandat. Veut-on vraiment obliger le Conseil d'Etat à trouver une solution et à la concrétiser même si aucune n'est meilleure que la situation actuelle? Je vous rappelle que le mandat est le moyen qu'a le Grand Conseil pour amener le Conseil d'Etat à prendre des mesures dans un domaine ressortant de ses compétences. Mesdames et Messieurs, le Conseil d'Etat n'a pas besoin de ce mandat pour poursuivre son travail et donc chercher une solution pour créer un emplacement pour les gens du voyage comme il prétend vouloir le faire. En acceptant ce mandat, nous serons le canton avec la plus grande densité de places d'accueil. Refusez ce mandat si vous ne voulez pas entendre dire: soyez cohérents avec ce que vous avez voté lorsque le mandat a été accepté. Refusez ce mandat si vous ne voulez pas donner un instrument ou bistouri supplémentaire qui permettra d'imposer un emplacement inadéquat. Personnellement, je refuserai ce mandat.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Je m'exprime à titre personnel et en tant que député de la commune de Sâles. S'il est vrai que le site potentiel de la Joux des Ponts est «la moins pire» des places proposées par le Conseil d'Etat, en tant que député de cette commune, je veux des garanties et des réponses à mes questions. Pouvez-vous me confirmer que l'accès à cette aire se fera uniquement par l'accès autoroutier et que l'on ne va pas créer une route depuis La Sionge? Malgré la proximité de la gendarmerie de Vaulruz, allez-vous augmenter l'effectif des gendarmes à Vaulruz? Pour combien de caravanes au maximum cette zone serait-elle aménagée?

Enfin j'ai un vœu. Si l'aire d'accueil se concrétise à Sâles, il faut impérativement qu'une autre aire soit aménagée et exploitée simultanément afin que la commune de Sâles ne soit pas la favela du canton de Fribourg.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que j'interviens sur ce mandat. Les gens du voyage, voilà un sujet éminemment sensible qui fait couler beaucoup d'encre et qui joue sur la fibre émotionnelle de notre population. Ce mandat qui nous est soumis a le mérite de proposer, mais ne résout pas le problème. La preuve, on nous soumet une feuille annexe ce matin avec d'autres propositions.

M. le Commissaire, avez-vous imaginé le surcoût que cela entraînerait de mettre ces gens sur un terrain privé qui de plus n'est pas aménagé et avec un accès des plus difficiles, par rapport à un terrain où l'Etat est propriétaire et où l'aménagement est quasi fait. Quel prix êtes-vous prêts à mettre pour l'acquisition du terrain agricole, qui ne vaut guère que trois francs le m² dans cette partie du canton.

Je ne comprends pas pourquoi on nous propose d'abandonner l'autre solution, 4.2, alors que vous nous avez toujours mis en évidence le centre d'accueil de Rennaz. Notre collègue député Bussard met bien en évidence qu'il faut prendre comme exemple le centre de Rennaz et ce lieu ne se trouve pas sur une aire de

repos. Ce centre se situe à une sortie d'autoroute et est à proximité d'un quartier de villas, à environ 200 m, et d'un centre sportif. Il est vrai que l'autoroute les sépare. A Rennaz, les gens du voyage se trouvent dans un quartier industriel et on y trouve à moins de 500 m plus de centres commerciaux qu'il n'en faut.

Je souhaite un peu plus de renseignements, même approximatifs, sur les coûts d'aménagement pour ne pas avoir à nouveau de mauvaises surprises. C'est avec ces quelques remarques que je soutiens le syndic de Vaulruz et que je vais refuser ce mandat et vous demande d'en faire de même.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Die hier in der Antwort vorgeschlagene Strategie des Staatsrates überzeugt mich nicht zu hundert Prozent. Mich beschäftigt vor allem die Frage der Attraktivität des Kantons. Durch zusätzliche Standplätze wird die Attraktivität vielleicht gegenüber seinen Nachbarn so erhöht, dass wir zusätzlich damit rechnen müssen, dass diese Standplätze tatsächlich dann auch über das Mass belegt werden.

Ich möchte nur diese Frage hier aufwerfen: Mich interessiert, wie die Zusammenarbeit mit den Nachbarkantonen funktioniert. Wir sehen, dass der Kanton Waadt in der Broye einbezogen ist. Gibt es auch mit den anderen Nachbarkantonen, im Speziellen Neuenburg und Bern, Vereinbarungen oder Gespräche? Was wird in diesen Kantonen gemacht?

Für mich entscheidet die Antwort auf diese Frage, was ich dann stimmen werden.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Zu den Standorten äussere ich mich nicht, denn es ist klar: Jeder möchte für die Zigeuner etwas tun, doch niemand will sie bei sich haben.

Ich habe aber eine Frage an den Staatsrat: Wird er auch ein Reglement, oder Verordnungen aufstellen, wie sich die Fahrenden auf diesem Platz zu verhalten haben?

Ein Beispiel: Wenn ich hier in der Stadt Freiburg Einkäufe mache und das Auto zwei, drei Minuten zu lange parkiert habe und nicht nachbezahlt habe, dann bekomme ich eine Busse und werde bis aufs Bitterste verfolgt, bis ich diese Busse bezahlt habe.

Ich will wissen, ob wenigstens die Gäste, das heisst die Fahrenden, die hier sind, sich auch an unsere Gesetze und an die Reglemente halten müssen. Daher: Bevor wir Standorte kennzeichnen, möchte ich vom Staatsrat wissen, ob er auch ein sogenanntes Camping-Reglement oder eine Camping-Verordnung aufstellt.

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). Il est relativement facile de s'exprimer pour un député venant d'une vallée retirée et tranquille, qui n'a eu jusqu'à ce jour aucun méfait commis par les gens du voyage. Je comprends tous les intervenants, qu'ils soient pour ou contre. Vous avez tous raison. Ces gens du voyage sont des gens humains, nous l'avons dit. Mais une chose me chicane et c'est une question qui vient de la part de beaucoup de citoyens et citoyennes de ce district de la Gruyère plus précisément: qu'est-ce qui nous oblige à investir pour une place pour ces gens? Ils n'arrivent pas à comprendre. M. le Commissaire me répondra certainement.

D'autre part, en ne créant qu'une seule place – celle qui a été plus ou moins choisie jusqu'à ce jour – n'y a-t-il pas le risque que, dans ces familles de gitans, plusieurs d'entre elles ne s'entendent pas bien et qu'elles ne veuillent pas forcément utiliser la même place toutes ensemble? J'en viendrais alors à demander une solidarité dans ce gouvernement, c'est qu'aujourd'hui nous devons certainement accepter ce mandat, mais d'autres places seront nécessaires. Là, il ne faudra pas dire que c'est loin de chez moi donc je suis d'accord, car un jour ceci viendra peut-être plus près de chez soi. Soyons solidaires dans nos décisions. Maintenant, si cette place est choisie, il faudra que tous ceux qui y habitent, les communes qui seront concernées, les habitants, les propriétaires, les commerçants se sentent rassurés voire indemnisés. Acceptons ce mandat.

Thomet René (PS/SP, SC). On n'éteint pas un feu en jetant de l'huile dessus. La responsabilité d'un politicien est de rechercher des solutions et de rechercher l'objectivité. Plusieurs interventions qui ont été émises au sein de ce Grand Conseil démontrent une méconnaissance totale de ce monde des gens du voyage. On ne suit pas les conseils avisés de ceux qui ont fait l'effort de les rencontrer, d'essayer de les connaître, de connaître ces personnes qui ont un mode de vie, des coutumes différentes, et on continue de colporter de fausses informations qui stigmatisent des personnes qui cherchent simplement, pour la plupart, à vivre selon des coutumes qui ne sont pas les nôtres. Il existe en France une société qui s'appelle Hacienda qui est chargée de la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage dans soixante communes françaises. Lorsque cela est fait avec des gens qui connaissent le monde des gens du voyage, qui sont là pour assurer la communication et aussi la sécurité de ces personnes, les choses se passent très bien à la satisfaction générale, aussi bien des régions qui connaissent les aires d'accueil que des gens du voyage. Je vous incite donc à accepter de poursuivre le travail dans le but d'arriver rapidement à une solution pour les gens du voyage.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Je suis favorable à ce mandat. Par contre, il y a une question à laquelle nous devrions répondre très clairement. Dans la liste des trois points qui sont donnés, on ne voit pas le but exact de ce mandat. J'aimerais savoir si l'on recherche une place, deux places ou trois places dans le canton. Je pense qu'on devrait le déterminer très clairement aujourd'hui de telle sorte que l'on puisse mieux se déterminer en tant que député.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Pour répondre à la dernière intervention de mon collègue Vial, c'est les trois éléments qui sont compris dans le mandat. On ne peut pas dire: on se définit sur Sâles et on abandonne le reste. C'est Sâles, mais c'est aussi trouver un emplacement pour la région orientale du canton et c'est la Broye. C'est les trois éléments ensemble. Tous les intervenants, y compris les mandataires, vont dans ce sens-là. Le mandat que l'on définit au niveau du Conseil d'Etat, c'est les trois éléments qui doivent être

réunis pour finaliser le concept complet pour les gens d'accueil.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). J'aimerais simplement appuyer sur le clou. Pour moi, il est important que les trois places se réalisent et se réalisent en même temps. Il faut que les mises à l'enquête se fassent en même temps et que le crédit soit voté pour l'ensemble. Ceci a déjà été dit, mais j'aimerais taper sur le clou, car sinon nous n'aurons qu'une seule place et ça s'arrêtera là. On a toujours été d'accord sur le fait qu'on ait trois places, une qui soit intercantonale et deux sur le reste du territoire du canton, à en définir encore exactement l'endroit. J'y tiens absolument.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions et des remarques, mais je vous avoue que ce ne sera pas facile. Quand j'entends la dernière intervention de M. le Député Bachmann, de trouver les trois emplacements en fonction de la modification du mandat, je vous avoue que ce n'est pas une mission impossible, mais extrêmement difficile, pour ne pas dire d'avantage.

En premier lieu, je ne vais pas vous faire l'injure de dire ceux qui se sont contredits par rapport à la séance du 7 mai. Vous êtes suffisamment grands pour voir qui avait voté le mandat urgent. Mais en tout cas, j'ai entendu ce matin que pour certains, le discours a changé. C'est votre droit et il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais d'avis.

Je vais tout d'abord donner quelques précisions, notamment les informations que je souhaitais vous donner. Ce matin, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup d'idées pour trouver encore d'autres emplacements. Evidemment, j'en ai d'autres, j'ai même l'armée qui s'est approchée de moi, respectivement de mes services, pour proposer trois emplacements que j'ai soumis à la police cantonale. Elle m'a dit très clairement que ces trois emplacements ne correspondaient pas, mais par souci de transparence, je voulais vous l'annoncer. La première se trouve dans le district de la Glâne, sur un terrain situé dans la commune de Siviriez et là, la police me dit que ça ne sert à rien car ils n'iront jamais s'établir là-bas. Le deuxième emplacement se situe au bord de la route cantonale sur la commune de Vuadens. Il s'agit d'un bâtiment propriété de la Confédération, Département militaire fédéral; si ceci intéresse certains, j'ai le plan ici. Le troisième emplacement se trouve sur la commune de Börsingen. Ce ne sont pas les emplacements qui manquent et je précise que j'en ai encore d'autres qui m'ont été proposés, mais je m'arrête là pour les informations.

Je vais vous donner la position du Conseil communal de Sâles, puisque c'est la principale concernée. Je ne vais pas tout vous lire. «Mais à la suite de votre présentation au Conseil communal le 6 octobre 2008, le dossier mentionné sous rubrique, nous avons pris acte que des solutions sont actuellement envisagées sur la commune de Sâles par le biais de l'achat de terrains à des propriétaires privés avec qui vous avez eu des contacts. Au-delà de l'intérêt supérieur de l'Etat et par souci de conservation du patrimoine agricole, d'un im-

pact écologique minimisé ainsi que la problématique sécuritaire, nous permettons de classer les sites retenus par l'ordre de priorité qui nous paraît le plus adéquat.» Je prends uniquement la position de la parcelle contiguë à l'aire autoroutière, puisque c'est de celle-ci que l'on discute actuellement. C'était aussi en partie la proposition du Conseil d'Etat. La Joux des Ponts, art. 335: «cet emplacement ne saurait être retenu que pour autant que l'accès soit donné exclusivement depuis les aires de repos de l'autoroute. En effet, l'accès par le chemin de la Gouille à Jean ne peut en aucun cas être envisagé de par son inadéquation au trafic de caravanes.» Ceci a le mérite d'être clair. C'est une volonté du Conseil communal, mais je relève aussi l'ouverture d'esprit du Conseil communal pour essayer de trouver une solution à cette problématique.

Je vous donne maintenant la position de la police cantonale, respectivement de M. Arnold Mollien nommé «capitaine gitan» et qui habite Pully. A la suite de notre séance et visite du 26 septembre, j'ai parcouru avec le capitaine Mollien et M. Christian Bussard l'ensemble des sites de la Gruyère. Nous avons parcouru les sites que j'ai cités tout à l'heure. Un site convenait bien, mais le Conseil communal de Bulle n'en veut pas. Je précise aussi que selon le capitaine Mollien, la parcelle que j'avais en vue, qui s'appelle les Batantins, proche de Riaz, il ne faut pas la retenir parce que trop proche des habitations. Je vous le dis tel qu'il me l'a dit. Je ne vais pas tout vous lire la problématique, mais donner sa détermination. Cela donnera aussi quelques réponses à certains députés. «Dans le courant de ce mois, en compagnie de M. Bussard, nous avons rencontré sur l'aire de Rennaz les patriarches de la famille Demeter auxquels nous avons soumis les deux emplacements prévus sur la commune de Sâles. Il en est ressorti que la place située près de l'aire de repos A12 convenait mieux à leur choix que celle de la Joux, par le fait qu'elle est moins isolée et qu'ils se sentiront plus en sécurité que dans une forêt. En plus, ils connaissent cet emplacement pour s'y être déjà arrêtés à plusieurs reprises ces dernières années.» Ceci répond à ceux qui ont affirmé tout à l'heure que les gens du voyage ne viendront pas sur cet emplacement. A ce sujet, il faut penser, je cite toujours, «que durant la journée, seules les femmes et les enfants sont présents sur le campement. Au vu de mes expériences, je partage entièrement le point de vue des anciens, car il est indéniable qu'ils se sentiront plus en sécurité sur un emplacement visible et aux abords de la vie quotidienne que dans une forêt où ils pourraient se sentir vulnérables face aux possibles réactions hostiles des sédentaires. Je me permets donc de vous suggérer de choisir la variante 2 comme aire d'accueil pour les gens du voyage qui transitent par votre canton.» C'est une position très claire. Je vous donne maintenant les conclusions de la police cantonale signée par le lieutenant-colonel Pierre Schuway. Je ne vais pas tout vous lire car on risque de perdre l'apéro, mais je vous donne les conclusions. C'est important car ça répond aussi à quelques remarques, interrogations ou propositions: «Nombre de places d'accueil dans le canton de Fribourg. S'il paraît judicieux que l'Etat de Fribourg se réserve la possibilité d'aménager simultanément deux places d'accueil, seule l'une d'entre elles devra dans un premier temps

être réalisée. Il est en effet impérieux de ne pas tomber dans le piège d'une offre trop attractive.» C'est le lieutenant-colonel Schuwey que je cite. »La question peut alors se poser du choix de la place, soit dans l'agglomération de Fribourg, ou plutôt sur une place dans le sud du canton. La variante Granges-Paccot répond au critère d'une place dans l'agglomération de Fribourg, argument avancé dans le rapport de la Commission pour les gens du voyage dont le soussigné fait partie. Elle présente, par contre, du point de vue technique, le grand désavantage de n'offrir que des places pour 18 à 20 caravanes au maximum. La variante Vaulruz – c'est cité Vaulruz, mais c'est sur la commune de Sâles proche de Vaulruz, le syndic de Vaulruz l'a bien signalé – du point de vue aménagement, mis à part le problème de l'accès relevé ci-dessus, c'est une très bonne solution. D'autre part, les gitans ne sont guère effrayés par les distances à parcourir en voiture. En conclusion, la police cantonale est de l'avis que la variante 2 à Vaulruz est tout à fait acceptable. Nonobstant le fait que le dispositif à prévoir devra impérativement permettre d'empêcher les gens du voyage d'accéder, une fois installés, à la place de repos de l'autoroute. Un accès par la route cantonale semble plus approprié, car il permet une séparation claire des deux places contiguës.» Sur cet aspect, je vous ai déjà donné la réponse, c'est l'exigence du propriétaire et de la commune d'avoir accès pour l'arrivée et la sortie uniquement par l'aire autoroutière.

Je vais essayer maintenant de répondre aux différentes questions qui ont été posées. Tout d'abord, je constate que les propositions vont quand même dans le sens d'abandonner les conclusions de la proposition de la Commission des gens du voyage, puisque l'on retient Sâles, tandis que le Conseil d'Etat avait mis Sâles en prioritaire avec Granges-Marnand, donc deux emplacements. Si je suis la proposition de la modification, on s'éloigne et on annule les propositions de la Commission des gens du voyage, mais on prend acte, car c'est peut-être la solution.

En ce qui concerne la partie orientale, j'ai appris de plusieurs députés, notamment M. le Député Losey, que la partie orientale se situe entre Bulle et Berne sur l'axe A12. C'est une question d'appréciation, donc ça signifie en Sarine ou en Singine voire dans le Lac, tout en précisant que Granges-Paccot est aussi au bord de l'A12.

En ce qui concerne l'intervention du député Bussard, j'ai déjà eu l'occasion de le remercier pour son engagement dans ce dossier.

En ce qui concerne l'intervention de M. le Député Pierre Mauron, il avait dit que le Conseil d'Etat devait choisir et que ce n'était pas aux députés, nous en sommes bien conscients. Le Conseil d'Etat a pris ses responsabilités. Il a fait des propositions claires. Vous proposez de modifier ce mandat, j'en prends acte, mais ça signifie que vous donnez la direction à laquelle je ne suis pas opposé. Mais je ne peux pas me prononcer au nom du Conseil d'Etat, à moins qu'ils me fassent signe de la tête que je peux me rallier au nom du Conseil d'Etat, mais en tout état de cause, je ne les ai pas consultés. Ma collègue à ma droite, M^{me} la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, me montre que le pré-

sident fait plutôt un signe négatif. Je ne pourrais qu'à titre personnel m'y rallier.

Concernant les différentes autres questions. Tout d'abord M^{me} la Députée Antoinette Badoud a dit que le dossier n'était politiquement pas porteur, moi je dirais le contraire. Jamais la presse n'a autant parlé de moi durant cet été.

Question concrète, existe-il une base légale pour créer une aire d'accueil pour les gens du voyage? A ma connaissance, aujourd'hui, il n'y a aucune base légale de la Confédération, mais il y a une insistance de la Confédération pour trouver une solution. La question m'a été posée durant tout l'été par toutes les personnes que j'ai eu l'occasion de rencontrer. Quelle est la base légale pour réaliser une aire d'accueil? J'ai répondu partout que la seule base légale que j'ai aujourd'hui est le mandat des députés. Les députés nous demandent de réaliser quelque chose, c'est ceci la base légale et j'en n'ai aucune autre.

M. le Député Jean-Claude Rossier a parlé des quatre cercles. J'ai eu l'occasion de le dire dans cette enceinte le 7 mai, j'ai aussi eu l'occasion de le dire dans la presse cet été, s'il y avait des compensations à faire pour la commune qui acceptera définitivement, j'interviendrai, ou le Conseil d'Etat interviendra, par le biais de l'association des communes fribourgeoises. M. le Député Bachmann avait déclaré dans cette salle le 7 mai qu'il était prêt à rencontrer l'ensemble des communes si le Conseil d'Etat trouvait une solution définitive. Comme je le connais, il ne va pas contester ce qu'il a dit. Je suis persuadé qu'il fera le meilleur.

En ce qui concerne le député Louis Duc, qui parle de transit, du respect des gens du voyage, mais aussi du respect de la propriété, vous avez raison. Comme l'a dit M. le Député Benoît Rey, il ne faut pas faire *pour* les gitans mais *avec* les gitans, respectivement avec les gens du voyage. Ceci me permet aussi de dire que j'ai reçu plusieurs pétitions. Vous me permettrez de saluer un des pétitionnaires dans cette salle, M. Menoud de la commune de Sâles, avec qui j'ai eu un très bon entretien et contact puisqu'il est venu avec deux pétitionnaires. Il m'a dit clairement que je pouvais dire dans cette enceinte aujourd'hui qu'il était disposé, dans le cadre de la préparation du dossier technique, à participer aux discussions, parce qu'il est un des proches voisins – si ce n'est le plus proche – car sa propriété se situe en annexe de la parcelle dont on discute, mais avec entre deux la ligne des TPF. Je lui ai promis qu'il serait intégré dans le cadre des discussions, si cette solution était retenue et que l'on pouvait avancer et si nous avions l'accord de l'Office fédéral des routes. Son esprit d'ouverture mérite d'être relevé même s'il est l'auteur de cette pétition.

Concernant M. le Député Jordan, que je connais bien, il me reproche de ne pas faire de séance d'information. M. le Député, vous connaissez mon adresse e-mail et je crois bien que vous connaissez mon numéro de Natel. Pour certains dossiers vous arrivez à me trouver, vous pouvez aussi me trouver si vous désirez une séance d'information. A la commune de Vaulruz, j'y viens très volontiers. Vous le savez peut-être, j'irai pour une séance d'information à la commune de Sâles, mais c'est la commune de Sâles qui m'a demandé de faire cette séance. Elle aura lieu mardi prochain 9 décembre

avec M. le Député Christian Bussard et le commandant Schuwey. Vous êtes le bienvenu, mais si vous souhaitez une autre séance d'information, je le fais volontiers par souci de transparence.

M. Benoît Rey, je crois que j'ai déjà répondu, mais il y avait une question qui en regroupait d'autres, question par rapport au règlement comme d'autres l'ont souhaité. Il est évident que si nous réussissons à réaliser ces places d'accueil, bien entendu, nous en avons discuté avec le commandant de la police cantonale M. Schuwey, ces places ne sont pas des places ouvertes où les gens viennent comme ils le veulent. Les gens doivent s'annoncer. En tout cas, sur le descriptif technique que nous avons réalisé avec le député Bussard, il y aura la volonté de mettre un portail adéquat que la police uniquement pourra ouvrir quand elle arrive. Ceci permettra un certain contrôle d'une part, mais aussi d'encaisser les taxes de séjour, là je réponds à d'autres députés, notamment M. le Député Ruedi Vonlanthen.

M. le Député Peiry a dit que la place d'accueil de Sâles était appropriée et que celle de Granges-Paccot ne l'était pas. On sent aussi ici l'intervention des commerçants que j'ai aussi eu l'occasion de rencontrer. Je rappelle que pour la proposition de Granges-Paccot, la police cantonale dit clairement que cet emplacement est valable avec le seul inconvénient qu'il ne peut contenir que 18 à 20 caravanes. Je comprends les commerçants comme je comprends tous les intervenants. Que vous fassiez une place ou que vous ne la réalisiez pas, les gens du voyage viendront toujours, dans le secteur de Granges-Paccot, respectivement de Fribourg, en tout cas dans les zones d'habitation, pour commercer. C'est l'évidence.

Je passe à M. le Député Grandjean, qui a fait un très grand plaidoyer, pour ne pas dire d'avantage. Il a parlé de tellement de choses que je dois me retrouver. Il a surtout dit qu'il fallait dédommager des communes, parce que l'on utilise les routes. Mais M. le Député, vous avez compris aussi clairement que les autres que la proposition qui est faite est d'utiliser uniquement l'accès par l'autoroute, donc les routes cantonales ne sont pas touchées. Pour le dédommagement des pertes subies au propriétaire, je crois qu'il faut être clair et la police cantonale l'est aussi à ce sujet. Nous avons eu de longues discussions. Il faut faire une aire d'accueil qui soit bien sûr clôturée, mais pas seulement clôturée à 1m20 comme pour des moutons, mais une clôture qui soit adéquate et la police cantonale dit clairement qu'elle doit avoir des blocs de béton sur l'ensemble du pourtour d'aire d'accueil, parce que l'on connaît les habitudes de ces gens. En ce qui concerne les dédommagements, j'ai déjà répondu à la question, ce ne sera pas l'Etat qui va dédommager, s'il y a lieu, les autres communes, mais ce sera l'ensemble des communes. Pour cela, la situation est claire. Le Conseil d'Etat s'est toujours clairement engagé à réaliser, respectivement à payer des aires d'accueil, à payer l'entretien, aussi avec la police à faire la surveillance nécessaire, mais en aucun cas à indemniser les communes ou les autres communes. Je crois que la situation est claire.

Mme la Députée Valérie Piller souhaite aussi deux aires d'accueil. Elle va dans le sens souhaité par la modification.

En ce qui concerne M. le Député Ducotterd, j'ai compris qu'il était contre. Tout en précisant qu'il est cohérent, car il avait voté contre le mandat, j'ai vérifié.

En ce qui concerne M. le Député Frossard, il voulait des réponses claires. Je crois que j'ai déjà donné une réponse. C'est uniquement par l'accès autoroutier, en tout cas, en l'état des discussions, c'est l'exigence du propriétaire, respectivement de la commune. Au niveau des gendarmes, il est clair qu'il faut en avoir et là-bas c'est favorable car nous nous trouvons à 1,5 km du poste de police de Vulruz. Et en ce qui concerne les autres aires, j'ai déjà eu l'occasion de m'expliquer.

M. le Député Hunziker défend la région de la Veveyse, mais j'ai constaté qu'il ne m'a pas donné de solution, si ce n'est qu'il votera contre cet amendement. Beaucoup de questions, Rennaz ou pas Rennaz? Vous voyez qu'à Rennaz il y a les commerces tout autour. Je précise qu'il y a un policier à Rennaz qui dit que ça fonctionne bien. Ce policier, je ne le connais pas, mais j'en ai entendu parler, il habite la zone Batantin à Riaz, en annexe de la place que j'avais proposée. Je pense que vous avez aussi eu des contacts, mais ce que je peux vous dire, c'est que la place à Rennaz fonctionne bien, même s'il y a parfois des déprédations, le député Bussard peut vous le confirmer.

Concernant les remarques du député Ruedi Vonlanthen, j'ai déjà eu l'occasion de répondre.

En ce qui concerne M. le Député Andrey, base légale, j'ai aussi répondu. Il a parlé de solidarité, il a raison. Il a également parlé de rassurer les habitants au sujet des problèmes de sécurité, vous avez raison, mais je précise que si l'on ne fait rien, ce n'est pas mieux, c'est pire. En effet, les gens du voyage viennent de toute façon aussi sur place.

M. le Député Vial a posé une question au Conseil d'Etat, une place ou deux places? Je crois que j'ai déjà répondu d'une manière générale à ces questions.

M. le Député Bachmann, pour terminer, exige qu'il y ait une enquête sur les trois places. Moi je le veux bien. Mais je vous dis clairement que si l'on résout en premier lieu le problème de Sâles, tout en étant conscient qu'il faut trouver une deuxième place sur la partie orientale, on risque de passer un certain temps. J'aimerais en cela, car j'ai omis de le faire, citer la solution de Payerne. Au niveau vaudois, c'est la préfète d'Yverdon, M^{me} Pierrette Roulet, qui a écrit au préfet de la Broye, car j'ai demandé au préfet de la Broye, M. Chardonnens, de mener les débats avec le canton de Vaud. Elle nous a écrit ceci: «J'ai pris note de la question et peux répondre ainsi. Suite à une réflexion qui vient d'être menée avec le vice-commandant de la gendarmerie vaudoise gérant des places officielles de transit sur notre canton, réflexion qui a pris en compte la volonté exprimée par l'Etat de Fribourg lors de la réunion à la préfecture de Payerne. La collaboration intercantonale dans l'aménagement et la gestion de la place Payerne-Boulet ne peut être conçue que si le canton de Fribourg met parallèlement dans le même temps en oeuvre la création des deux terrains dans les agglomérations de Fribourg et de Bulle.» J'ai eu une discussion sur cet aspect-là avec M^{me} la Conseillère d'Etat Jacqueline De Quattro et le capitaine Mollien. Tous deux m'ont affirmé, mais oralement, qu'ils sont prêts à entrer en matière si nous réalisons déjà la pre-

mière place, mais je n'ai pas d'accord écrit. Je tiens à le préciser.

J'avais encore la dernière intervention à laquelle je n'ai pas répondu, mais je l'ai gardée en dernier volontairement, celle de M. le Député Thomet, puisqu'il a parlé de la responsabilité politique. Je pense que cette responsabilité politique est importante. C'est un dossier extrêmement épineux, vous le savez. J'ai constaté qu'il y avait aussi une volonté du Grand Conseil de régler une fois pour toutes ce domaine. Le Conseil d'Etat, vous l'avez constaté, assume sa responsabilité politique dans ce dossier. Je crois que c'est ensemble que nous réussirons à résoudre ces problèmes. Je mets au conditionnel, bien entendu, parce que vous avez vu que ce n'est pas simple, à savoir obtenir l'accord de l'OFROU, nous l'avons pas. En ce qui concerne la modification du mandat avec une place sur la partie orientale, il faudra encore prendre son bâton de pèlerin. Je ne peux pas vous dire dans quel laps de temps je réussirai à trouver cette solution. Aujourd'hui, je vous avoue que je ne l'ai pas. Nous avons la volonté de résoudre ce problème. Essayons peut-être de le résoudre par étapes pour trouver une solution.

Le Président. Nous allons voter proposition après proposition. Nous en avons trois, les propositions 4.1, 4.2 et 4.3. Nous allons donc les voter de façon séparée et ensuite, nous ferons un vote final sur la prise en considération de ce nouveau mandat.

Voici la teneur des trois propositions, modifiées selon les indications des auteurs du mandat:

4.1: poursuivre les négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation d'une aire d'accueil sur la commune de Sâles, *terrain contigu à l'aire de repos de la A12 (chaussée Jura) dans le secteur de la «Joux des Ponts»*;

4.2: *poursuivre les recherches d'un emplacement dans la partie orientale du canton*;

4.3: poursuivre les démarches avec le canton de Vaud en vue d'aménager et d'exploiter conjointement l'actuelle aire d'accueil de Payerne.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Je crois que c'est un ensemble que l'on doit voter. Les chefs de groupe ont été clairs, nous voulons une solution pour l'ensemble du canton. Cela a été aussi dit dans cette enceinte ce matin, il faudra venir avec un décret global et non un décret séparé pour chaque projet. Je pense que nous ne devrions faire qu'un seul vote.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je veux soutenir la proposition de M. le Député Jean-Louis Romanens. Comme cela a été discuté ce matin, ce sont les trois éléments qui doivent être réalisés simultanément. Par rapport à ceci, on se prononce sur les trois propositions et après sur l'acceptation du mandat.

Le Président. S'il n'y a pas d'opposition, pour ma part, il n'y a aucun problème. Nous gagnons du temps.

– Au vote, les modifications proposées sont acceptées par 74 voix contre 15 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 74.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 15.*

Se sont abstenus:

Brodard V. (GL, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 3.*

– Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 75 voix contre 15. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet

E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 75.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 15.*

Se sont abstenus:

Gobet (GR, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Clôture

Le Président. En premier lieu, permettez-moi d'excuser l'absence de M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, puisque depuis ce matin il est alité, mais vu la voix qu'il avait hier, nous comprenons aisément.

Mesdames et Messieurs les Représentants des pouvoirs législatif et exécutif, Mesdames et Messieurs les Collaborateurs de notre Secrétariat du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Représentants de la presse parlementaire. Aujourd'hui, la globalisation a un impact très important sur notre vie quotidienne. En effet, nous mangeons des steaks d'Argentine, nous achetons des chaussures fabriquées en Chine, nous regardons des séries TV hollywoodiennes et Internet nous informe instantanément de ce qui se passe dans le monde. La signification économique de la globalisation est claire. Les marchés des biens et services, du travail et de la technologie font exploser les frontières des Etats-Nations et s'étendent à la planète entière. Malgré cela, dans cette civilisation de globalisation et de mondialisation, il faut toujours prendre du temps pour travailler, car c'est, dit-on, le prix du succès. Ce prix du succès, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, c'est vous qui l'obtenez grâce à votre immense travail et à votre inlassable engagement au sein de nos pouvoirs législatif et exécutif.

Sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, sehr geehrte Damen und Herren Staatsräte, ich danke Ihnen für Ihre grossartige Arbeit und Ihr Engagement.

En effet, au terme de cette année présidentielle, je me plais à relever tout le chemin parcouru avec vous et je vous signale que nous avons traité 33 motions, 16 postulats, 5 mandats, 4 résolutions, 3 motions populaires, 4 requêtes, 28 projets de loi, 22 projets de décret, 25 rapports, 2 recours en grâce. Ajoutées à ces instruments parlementaires, il faut tenir compte de toutes les séances de commission et de groupe, ainsi que de très nombreuses élections, réélections, assermentations, sans oublier le nombre important de questions

que vous avez posées directement à Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat.

Cette année de présidence restera bien sûr pour moi un moment très important de mon parcours politique. J'espère que j'ai rempli ma mission ou du moins que j'ai été à la hauteur de vos attentes et que je n'ai pas utilisé de façon abusive la cloche à Pierrot pour vous rappeler à l'ordre ou mettre un terme à un certain brouhaha. Est-ce le caractère de l'enseignant ou du militaire qui l'a emporté? A vous de juger. Je me réjouis de vous entendre lors de l'apéritif qui va suivre, mais il est vrai qu'il faut souvent se remettre en question.

Aujourd'hui, notre monde devient de plus en plus complexe, notre société de plus en plus éclatée. Il existe de nombreux événements que nous ne maîtrisons plus, car certains mécanismes échappent à toute logique et la vie nous rappelle tous les jours que les choses peuvent évoluer rapidement d'un côté ou d'un autre. L'heure est donc une nouvelle fois à la remise en question. Une remise en question qui peut aussi être porteuse des germes d'un renouveau afin de conserver cet indispensable dialogue entre les autorités politiques et le peuple fribourgeois ou pour faire preuve de tolérance les uns envers les autres. Là, je me plais à relever les excellents contacts noués avec Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat tout au long de cette année présidentielle. Si l'on veut un canton fort, il faut un Conseil d'Etat qui soit fort et de qualité. J'ose affirmer que nous l'avons et que cette bonne ambiance qui règne entre les membres du législatif et de l'exécutif se poursuive tout au long de l'année 2009, même si l'on nous annonce une crise économique et de nouveaux défis à relever.

J'aimerais aussi remercier les membres de notre Bureau du Grand Conseil pour leur état d'esprit coopératif et l'ambiance constructive dont ils ont toujours fait preuve même si parfois nous avons été égratignés par la presse. Mes remerciements, je tiens aussi à les adresser à Madame Monica Engheben, notre secrétaire générale du Grand Conseil, ainsi qu'à toutes les personnes qui oeuvrent au sein de ce secrétariat et qui secondent le président d'une façon efficace. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des personnes compétentes et engagées avec lesquelles les rapports de travail ont toujours été amicaux. Pour pouvoir accomplir mon mandat et être à l'écoute de notre population fribourgeoise lors de toutes les invitations auxquelles j'ai pu participer, il faut aussi le soutien d'une famille exceptionnelle et j'aimerais donc remercier du fond du coeur mon épouse Kathy ainsi que nos trois enfants Sébastien, Christelle et Corinne.

Liebe Grossrätinnen und Grossräte, in diesem Jahr habe ich viel Spass gehabt und ich danke Ihnen für Ihre Freundlichkeit und für Ihr Verständnis. Ich wünsche Ihnen frohe Festtage.

Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, j'aimerais vous remercier très sincèrement de m'avoir permis d'accéder à cette très importante fonction de président, qui m'a permis de vivre de nouvelles expériences très enrichissantes. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et je formule mes meilleurs vœux de bonheur et de santé à votre égard pour l'année 2009. *[Applaudissements.]*